

Pacs avec une étrangère sans papiers

Par Collin T, le 09/10/2013 à 15:54

Bonjour;

Je commence par vous expliquer notre situation:

On est pacsé moi(français) et ma compagne, qui est étrangère et sans papiers (africaine). Elle est entrée ici en France en 2011 avec un visa étudiant et a commencé sa première année à la fac mais malheureusement elle n'a pas pu finir son année par soucis financier. Son visa étudiant a expiré en Aout 2012.

Elle a travaillé par contre.On vit ensemble depuis Juin 2012 et pacsé depuis Novembre 2012. Et là on commence à se dire qu'il faudrait qu'on aille à la Préfecture pour résoudre son problème de papiers.

Alors on vient ici pour vous demander conseil,s'il faut vraiment aller déposer le dossier tout en sachant que ça fait plus d'un an qu'on vit ensemble et à tenant compte aussi de sa situation irrégulière.Ou s'il y'a une autre solution possible

On a aussi besoin de témoignages des gens qui ont vécu la même situation(ou des amis).

Merci d'avance pour votre aide.

Par amajuris, le 09/10/2013 à 20:27

bir,

comme un pacs peut être établi et dissous très facilement, il ne peut être qu'un élément

d'appréciation pour établir la réalité d'une vie commune. cela ne vous interdit pas de prendre contact avec la préfecture en apportant le maximum d'éléments prouvant une vie commune. cdt

Par Collin T, le 09/10/2013 à 23:16

Merci bcp d'avoir répondu Amatjuris,c'est gentil et un peu rassurant. Cdt

Par Tatalaude, le 21/07/2014 à 16:08

Dites-moi, votre situation a été réglée? (celle de votre compagne?).

Par Collin T, le 09/08/2014 à 23:11

bonjour Tatalaude;

Oui notre situation a été réglée, tu voulais me demander peut-être me demander des renseignements? Je te répondrai sans soucis.